**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen   
du 6 juillet 2022 sur le rapport 2021 de la Commission concernant la Serbie**

1. **Rapporteur**: Vladimír BILČÍK (PPE/SK)
2. **Numéro de référence:** 2021/2249 (INI) / A9-0178/2022 / P9\_TA(2022)0284
3. **Date d’adoption de la résolution:** 6 juillet 2022
4. **Commission parlementaire compétente:** commission des affaires étrangères (AFET)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient**

La résolution met l’accent sur le processus d’adhésion de la Serbie à l’Union européenne dans les domaines de la démocratie et de l’état de droit, des libertés fondamentales et des droits de l’homme, de la réconciliation et des relations de bon voisinage, des réformes socio-économiques, ainsi que de l’environnement, de l’énergie et des transports.

Dans l’ensemble, la résolution exprime le soutien constant du Parlement européen aux progrès de la Serbie sur la voie de l’adhésion à l’Union européenne, tout en invitant la Serbie à entreprendre véritablement les réformes nécessaires, en particulier dans le domaine de l’état de droit, ainsi qu’à démontrer son attachement aux normes et valeurs européennes et à remettre le pays sur la bonne voie vers l’intégration européenne. La résolution met fortement l’accent sur le positionnement de la Serbie dans le contexte de l’agression russe contre l’Ukraine, demandant que le rythme des négociations d’adhésion soit déterminé non seulement par les progrès réalisés en matière d’état de droit et de droits fondamentaux, et par le dialogue sur la normalisation des relations avec le Kosovo (conformément au cadre de négociation), mais aussi par la nécessité d’un alignement total de la Serbie sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l’Union, y compris en ce qui concerne les sanctions contre la Russie. La résolution s’écarte de la formulation du cadre de négociation en ce qui concerne le dialogue sur la normalisation avec le Kosovo en faisant référence à une reconnaissance mutuelle. La résolution tient également compte des conclusions de la mission internationale d’observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l’homme de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH) sur la tenue des élections du 3 avril 2022.

Le Parlement européen invite la Commission à prendre, ou à envisager, des mesures concernant plusieurs paragraphes (21, 24, 42, 43, 64, 85 et 102). Ceux-ci font référence à la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de communication plus active et plus efficace sur les avantages de l’élargissement de l’Union et de l’aide financière de l’UE, afin d’être plus proactif en ce qui concerne le processus d’adhésion de la Serbie, et notamment les fondamentaux et l’état de droit, le soutien à la société civile, la suite donnée aux recommandations du rapport spécial nº 01/22 de la Cour des comptes européenne sur le soutien à l’état de droit, et la lutte contre la désinformation, la propagande russe et d’autres menaces hybrides, la suppression des frais d’itinérance entre les Balkans occidentaux et la Serbie et l’affectation des financements au titre de l’instrument d’aide de préadhésion (IAP) en vue de la construction d’une économie neutre pour le climat.

1. **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

La Commission continuera de suivre de près et d’évaluer les progrès accomplis par la Serbie en vue de se conformer aux critères d’adhésion. Cette évaluation sera présentée dans le prochain rapport de la Commission sur la Serbie.

En ce qui concerne le ***paragraphe 21***, au cours des dernières années, la Commission et le Service européen pour l’action extérieure (SEAE) ont considérablement amélioré leur communication dans tous les pays candidats, y compris la Serbie. Cela inclut aussi la visibilité des projets financés par l’Union européenne. La Commission et le SEAE continueront de mettre fortement l’accent sur la promotion des avantages des relations et du processus d’adhésion qui lient la Serbie à l’UE, notamment au moyen de campagnes de communication menées par la délégation de l’UE en Serbie et du programme de communication régional (WeBalkans.eu) mené par la Commission, ainsi que grâce aux efforts menés par la task force du SEAE sur la communication stratégique pour les Balkans occidentaux. Dans le cadre de ses contacts réguliers avec les autorités serbes, l’UE continue également de souligner la nécessité pour les autorités de mettre davantage l’accent sur une communication proactive et objective sur l’UE, qui est le principal partenaire politique et économique de la Serbie.

En ce qui concerne le ***paragraphe 24***, en 2020, la Commission a adopté la méthode révisée en matière d’élargissement, qui place les réformes fondamentales, et en particulier l’état de droit, encore davantage au cœur du processus et de son engagement. L’évaluation des progrès accomplis par les pays sur la voie des réformes liées à l’UE fait l’objet d’un processus long et approfondi, aboutissant à l’adoption d’une décision finale par la Commission en tant qu’organe collégial. Il en sera de même pour les rapports de cette année.

En ce qui concerne le ***paragraphe 42***, l’Union européenne apporte déjà un soutien considérable au renforcement de la société civile en Serbie. En ont notamment bénéficié des projets en faveur de l’état de droit et de la participation de la société civile au processus d’adhésion à l’Union européenne. En outre, la Commission rencontre régulièrement des représentants de la société civile dans le cadre de son suivi des évolutions dans les Balkans occidentaux, qui repose sur des sources diverses, dont des organisations de la société civile. La Commission poursuivra ses efforts à cet égard.

En ce qui concerne le ***paragraphe 43***, la Commission a accueilli favorablement le rapport de la Cour des comptes et a accepté la plupart de ses recommandations. La Commission est en train de les mettre en œuvre. Le règlement IAP III (instituant instrument d’aide de préadhésion) prévoit la possibilité de réduire le financement en cas de régression importante ou d’absence persistante de progrès de la part d’un pays dans le domaine des fondamentaux. De la même manière, l’aide pourra être de nouveau augmentée lorsque les progrès auront repris. La Commission applique et continuera d’appliquer la conditionnalité, comme le prévoit le cadre juridique du règlement IAP III, et ce, au cas par cas, après une analyse approfondie et en tenant dûment compte de son incidence. L’établissement de rapports et le suivi concernant les projets relevant de l’IAP sont également en cours d’amélioration. L’UE apporte et continuera d’apporter un soutien substantiel aux organisations de la société civile (OSC) et au renforcement du pluralisme des médias en Serbie et dans l’ensemble de la région. Il s’agit, par exemple, de subventions aux médias et aux organisations de médias, assorties d’un soutien pour les coûts opérationnels et les productions. Dans le cadre du mécanisme en faveur de la société civile et du programme concernant les médias (qui sont tous deux des programmes multinationaux), une nouvelle action régionale, menée conjointement avec le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), est prévue afin de soutenir les initiatives innovantes des médias et les acteurs civiques, et de répondre aux besoins urgents/atypiques.

En ce qui concerne le ***paragraphe 64***, la Commission attend de la Serbie, comme de tous nos partenaires des Balkans occidentaux, qu’elle lutte contre la désinformation russe généralisée en Serbie et dans l’ensemble de la région. Ces dernières années, l’UE a intensifié sa collaboration avec ses partenaires des Balkans occidentaux en matière de résilience, de cybersécurité et de communication stratégique, notamment en ce qui concerne la lutte contre la désinformation, afin de mieux prémunir nos partenaires contre les ingérences indues. Par exemple, un appel à propositions régional pour les OSC et les réseaux d’OSC, d’un montant total de 18 millions d’euros, a été lancé au début de l’année 2022, dans le but de renforcer le rôle de la société civile dans plusieurs domaines clés, tels que la liberté des médias, le journalisme de qualité et la liberté d’expression, y compris la lutte contre la désinformation et la mésinformation. En ce qui concerne spécifiquement la Serbie, 1 million d’euros ont été affectés au titre de l’IAP dans le cadre du «programme 2021-2023 concernant le mécanisme de l’UE en faveur de la société civile et les médias pour la République de Serbie» pour cette année et pour l’année prochaine, financements dont chacun porte sur des appels à propositions pour les médias, la lutte contre la désinformation étant l’une des priorités. Un financement supplémentaire de l’UE de 4 millions d’euros est mis à la disposition des OSC et des médias serbes par l’intermédiaire du FEDEM, notamment pour des activités mettant fortement l’accent sur la désinformation. Il existe également un certain nombre d’activités visant à promouvoir l’éducation aux médias et la sensibilisation à la désinformation.

En ce qui concerne le ***paragraphe 85***, la réduction des frais d’itinérance entre les Balkans occidentaux et l’UE est une priorité politique de la Commission. Les prochaines étapes consisteront à convenir de la feuille de route et du plan d’évolution pour réduire les frais d’itinérance entre les Balkans occidentaux et l’UE. La feuille de route consiste en un ensemble complet de mesures, de réformes, d’activités et d’étapes recommandées, à réaliser par les différentes parties prenantes dans les délais fixés, afin de faciliter la mise en œuvre du plan d’évolution pour la réduction des prix entre 2023 et 2027. L’objectif est de diminuer les frais d’itinérance jusqu’à un niveau proche des prix nationaux. Cela faciliterait également leur élimination complète, qui ne sera toutefois possible qu’après l’adhésion à l’UE. Un dialogue est en cours avec les opérateurs en vue de convenir de la feuille de route et de commencer à mettre en œuvre le plan d’évolution, dont l’objectif est d’introduire les premières réductions en janvier 2023.

En ce qui concerne le ***paragraphe 102***, l’aide fournie par l’UE au secteur énergétique Serbe depuis 2000 s’élève à environ 800 millions d’euros sous forme de subventions. L’objectif est de réduire la dépendance de la Serbie à l’égard des combustibles fossiles et de contribuer à une meilleure intégration des réseaux énergétiques et à un accès à de l’énergie provenant de sources multiples. En ce qui concerne la diversification des sources d’énergie et des voies d’approvisionnement, l’UE finance le projet le plus important de la Serbie dans les circonstances actuelles pour assurer la sécurité énergétique de la Serbie au moyen d’une subvention de 49,6 millions d’euros: il s’agit de la construction de l’interconnexion gazière IBS Serbie-Bulgarie, condition physique préalable à l’ouverture du marché du gaz serbe aux sources de gaz non russes. La mise en œuvre du projet est bien engagée, comme confirmé lors d’une visite de terrain conjointe du ministre de l’énergie et du chef de la délégation de l’UE le 18 juillet 2022. Dans le cadre du plan économique et d’investissement (PEI) pour les Balkans occidentaux, la Commission renforce son soutien dans le domaine de l’énergie en poursuivant la construction et la rénovation du corridor électrique transbalkanique, en préparant la mise en place d’une nouvelle interconnexion gazière avec la Macédoine du Nord et en finançant des mesures en matière d’efficacité énergétique et d’énergies renouvelables. L’initiative relative aux régions charbonnières en transition, qui fait également partie du PEI, apporte un soutien à la Serbie dans son processus d’abandon progressif du charbon. En outre, l’UE fournit une assistance technique pour aider la Serbie à mettre en place une économie neutre pour le climat, conformément à l’accord de Paris, aux objectifs de décarbonation de l’UE et aux engagements qu’elle a pris dans le cadre du programme en matière d’environnement pour les Balkans occidentaux. Deux projets spécifiques destinés à soutenir la mise en œuvre du programme en matière d’environnement — un projet régional concernant tous les partenaires des Balkans occidentaux (11 millions d’euros) et un projet concernant spécifiquement la Serbie (8 millions d’euros) — sont actuellement mis en œuvre avec un financement au titre de l’IAP.

La Serbie est encouragée à renforcer son implication dans le dialogue sur la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie mené grâce à la médiation de l’UE. La Serbie devrait mettre en œuvre tous les accords passés et s’engager de manière constructive pour parvenir à un accord de normalisation global juridiquement contraignant avec le Kosovo.